

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 19 février 2020

Le 19 février 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BARRÉ Gilles, BOURLON Yoann, BOHREN Violette, WOLTER Denis, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BLANLUET Isabelle, BEAUGEOIS Anthony, FORTE Sandy, HOUZÉ Jean-Louis, BOUREL Brigitte, MULOT Karine.

A l'exception de TELLIEZ Sébastien et BONNET Gilles excusés

Mme FORTE Sandy a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 15 janvier, lu par Brigitte BOUREL, est adopté à l'unanimité.

Ouverture de crédits

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en attendant le vote du budget 2020, il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits pour mandater les factures suivantes :

- Note d'honoraires du géomètre pour le relevé topographique de la parcelle de la future salle des fêtes, rue de Châlons pour un montant de 720,00 € T.T.C.
- Facture de Masterdiag pour l'étude géotechnique pour la construction de la future salle des fêtes, pour un montant de 5 100,00 € T.T.C.
- Frais notariés relatifs à l'achat du chemin d'Association Foncière devenu le prolongement de la rue Neuve le long du groupe scolaire pour un montant de 555,00 € T.T.C. (550,00 € de frais et 5,00 € de terrain).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité ces ouvertures de crédits.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Suite au départ de Monsieur Fabrice BATHELLIER, il convient de recruter un agent technique.

La commission chargée du recrutement à décider que l'embauche d'un adjoint technique principal de 2ème classe répondrait mieux aux attentes de la commune. Cet agent serait plus autonome et pourrait assurer la fonction d'encadrement au sein du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Permanences des bureaux de vote – élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Les permanences seront organisées selon le tableau ci-dessous pour les 2 tours de scrutin.

En cas d'impossibilité, merci de vous faire remplacer

8H00 – 10H00	Violette BOHREN Gilles BONNET Angélique LESEURE Jennifer GOBIN
10H00 – 12H00	Brigitte BOUREL Denis WOLTER James VAUFREY Sandrine COLLARD
12H00 – 14H00	Isabelle BLANLUET Rémy SINNER Anthony BEAUGEOIS Flora BARRE
14H00 – 16H00	Karine MULOT Jean-Louis HOUZE Gérard HELLA
16H00 – 18H00	Gilles BARRE Yoann BOURLON Romain SINNER Sandy FORTE
Dépouillement	Tous les élus et tous les candidats

Modification d'adresse

La propriété de Madame POTIER Amandine et de Monsieur MARCHAND Thierry, sise 5 rue Albert BARRE, cadastrée section B, n° 817, est traversante et s'ouvre également sur la rue de la Libération.

Madame POTIER et Monsieur MARCHAND ont fait une demande en Mairie pour établir leur adresse au 2 ter rue de la Libération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le changement d'adresse.

Adhésion au groupement de commande de l'Agglo de Châlons

Les marchés de signalisation routière horizontale et de signalisation routière verticale en groupement de commande avec l'Agglomération de Châlons prennent fin prochainement.

Il est donc proposé aux communes de l'Agglomération d'intégrer à nouveau ces groupements de commande.

Nous faisons actuellement partie du marché relatif à la signalisation horizontale.

Le Maire propose au conseil municipal de réintégrer ce même groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de reconduire l'adhésion au groupement de commande pour la signalisation routière horizontale.

Choix des forains pour la fête patronale

Sont retenus pour animer la fête patronale des 8, 9 et 10 juin les personnes suivantes :

Monsieur ELOY Kevin Jean-Luc avec un manège enfantin et un "Water ball",

Madame NORMAND carole avec une confiserie,

Monsieur LESOURD Pascal et ses fils avec un auto scooter, et un jeu de cascade et un jeu de grue,

Monsieur TURANO Jeff avec un tir aux ballons et une pêche aux canards.

Questions diverses

• Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire présente l'intérêt de modifier le PLU afin de corriger l'article 7 de la zone AUa destinée aux activités artisanales afin de permettre l'implantation des constructions sur les limites séparatives à condition que des mesures soient prises pour éviter la propagation des incendies (murs coupe-feu).

Cette disposition existait dans le POS et a été omise lors du passage en PLU.

Cette évolution implique une procédure de modification simplifiée du PLU comprenant une mise à disposition du dossier au public et une notification préalable aux personnes publiques associées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'engager la modification simplifiée du PLU
- De mettre en œuvre la mise à disposition du public du projet de modification
- A l'expiration de la mise à disposition, le registre sera clos et les observations seront enregistrées et conservées. Le maire en tirera le bilan devant le conseil municipal qui en délibérera afin d'adopter le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations émis.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier sera publié dans un journal du département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et affiché dans le même délai en mairie. Cet avis sera également consultable sur le site internet de la commune.
- Le dossier pourra être consulté en Mairie du 16 mars au 20 avril 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture.

- **Information : Piste cyclable Condé sur Marne - Recy**

Le dossier de déclaration au titre du code de l'environnement relatif à la réalisation du tronçon de la véloroute entre Condé sur Marne et Recy, présenté par la communauté d'Agglomération de Châlons le 15 novembre 2019 et complété le 22 janvier 2020 ne reçoit pas d'opposition de la part du Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 20 février 2020

Le Maire,



Romain SINNER